

CONSTITUTION D'UN LEGS PERSONNEL

Lorsqu'il est important de laisser une marque derrière soi

La création d'un legs durable pour vos êtres chers ou une cause qui vous tient à coeur, sans pour autant réduire le patrimoine disponible pour les héritiers ni mettre en péril votre indépendance financière future





La constitution d'un legs personnel est une stratégie conçue pour optimiser la valeur de la part d'un patrimoine que les gens n'ont pas l'intention de dépenser. Cette stratégie est structurée de manière à fournir aux gens un placement garanti, libre d'impôt, qui pourra être réservé pour les générations futures ou pour des causes qui leur sont chères.

Comment fonctionne cette stratégie?

Les placements ordinaires sont imposés chaque année ou créent de lourdes obligations fiscales au décès du titulaire. Le revenu acquis peut rendre les personnes âgées en particulier inadmissibles à plusieurs avantages fiscaux ou dégrèvements de la part du gouvernement. Ces éléments d'actif sont aussi difficiles à léguer aux héritiers sans homologation et sans déboursier les frais d'évaluation et de transfert qui leur sont habituellement associés. Or, la constitution d'un legs personnel utilise l'excédent de capital ou de revenu afin de souscrire une police d'assurance vie permanente.

Plusieurs personnes conservent une part de leur capital permanent ou de leurs éléments d'actif qu'ils souhaitent léguer aux générations futures; des actifs qu'ils n'ont aucune intention de dépenser eux-mêmes.

Cette méthode permet donc d'établir un legs immédiat dont la valeur après impôts est supérieure en comparaison de celle qu'il serait possible d'obtenir avec d'autres types de placement.

Options de financement

Les dépôts peuvent être effectués sur une base mensuelle ou annuelle, soit pendant une période donnée ou toute la vie du titulaire.

Il est aussi possible de faire des dépôts forfaitaires optionnels. Le montant des dépôts varie en fonction de l'âge, du sexe, de l'état de santé et de la fourchette fiscale de chaque personne.

Chaque programme de constitution d'un legs comporte des objectifs et des considérations quant aux liquidités taillés sur mesure. C'est pourquoi cette stratégie a été élaborée de manière à permettre une variété d'options de financement.

Pourquoi constituer un legs personnel?

Pour les personnes qui s'y qualifient, la constitution d'un legs personnel offre :

1. un patrimoine immédiat à valeur élevée;
2. une croissance à l'abri de l'impôt des dépôts supplémentaires, en fonction des lois en vigueur;
3. une valeur libre d'impôt au décès;
4. une réduction du temps et des frais de règlement de la succession si un ou des bénéficiaires sont désignés; et
5. une protection possible contre les créanciers pour le particulier et le(s) bénéficiaire(s).

Les placements ordinaires sont imposés chaque année ou entraînent de lourdes obligations fiscales au décès. La constitution d'un legs personnel permet d'établir un legs immédiat dont la valeur après impôts est supérieure en comparaison de celle qu'il serait possible d'obtenir avec d'autres types de placement.

À qui s'adresse cette stratégie?

Cette stratégie est conçue principalement pour les personnes :

- intéressées à accroître de façon significative la valeur nette de leur patrimoine afin de laisser un legs important aux générations futures ou à des causes qui leur sont chères;
- âgés de plus de 50 ans;
- dont le revenu est supérieur à la moyenne;
- dans les fourchettes fiscales supérieures;
- dont le revenu disponible est suffisant pour effectuer des dépôts substantiels ou une nouvelle répartition de leur capital actuel afin de mener le programme à terme;
- qui ont suffisamment d'éléments d'actif et de liquidités pour s'assurer un mode de vie confortable tout au long de leur vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best². Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

¹ Source : Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon les actifs de fonds généraux et de fonds distincts

² Au 22 juin 2011

VIP+

L'équipe Services VIP+ (Ventes, Impôt et Planification successorale) fournit les stratégies de planification patrimoniale et successorale qui vous importent. Elle se compose de professionnels actifs dont le mandat est de vous appuyer dans vos démarches afin d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

Ce document reflète les opinions de l'Empire Vie à la date indiquée. L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MC} Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.**

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

